



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

Le 24 septembre 2020 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 septembre 2020, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Cécile GALHAUT, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEUFILS, Charles LENOIR, Céline DURVICQ, Daniel ROUSSEL, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Béatrice TASSERY, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOX, Jean Pierre MOURIER, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Pascal POYE, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Céline DELPECH

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Juan Carlos VEGAS à Patrick CALLAIS,

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Christian LETEURTRE est nommé secrétaire de séance.

| Nombre de membres | |
|-------------------------------------|----|
| En Exercice | 27 |
| Présents | 26 |
| Qui ont pris part à la délibération | 27 |
| Pour | 27 |
| Contre | 0 |
| Abstention(s) | 0 |
| Non votant(s) | 0 |

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

*Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les **DEUX MOIS** à partir de sa notification.*

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - BEYROUTH - LIBAN - CM/20/100

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'une violente explosion a secoué, mardi 4 août 2020, le port de la capitale libanaise, Beyrouth, ravageant une grande partie de la ville et faisant au moins 170 morts et 4 000 blessés.

Dès les premières heures de la catastrophe au Liban, et après accord de l'Ambassade du pays en France, le Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF) a dépêché une équipe de secours et d'évaluation des besoins.

Cette équipe s'est immédiatement mise à la disposition des sapeurs-pompiers de Beyrouth, ainsi que de l'armée.

Dans un premier temps, l'équipe a réalisé des actions de reconnaissance dans la ville et une évaluation des besoins matériels pour les secours, afin de remonter les besoins.

Dans un second temps, à la demande du Gouverneur de Beyrouth, l'équipe s'est dirigée sur le lieu de l'explosion, afin de réaliser des actions de déblaiement dans l'objectif de retrouver les personnes portées disparues.

Parallèlement, du matériel de tronçonnage, un groupe électrique, des éclairages, des gants, un lot de sauvetage et des équipements de protection individuelle ont été fournis aux sapeurs-pompiers de Beyrouth.

Face à cette catastrophe qui occasionnera des besoins importants tout au long des prochains mois, l'association lance d'urgence un appel à subvention.

Au vu de ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle de 2 500 € au Groupe de Secours Catastrophe Français.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU l'avis favorable et unanime de la commission Politique de la Ville du 1^{er} septembre 2020,

VU le rapport de Monsieur le Maire.

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle au groupe de Secours Catastrophe Français d'un montant de 2 500€ afin de financer leurs interventions au Liban.

PRECISE que cette subvention exceptionnelle sera imputée au budget 2020 au compte 6745 – subventions exceptionnelles.

Envoyé en préfecture le 02/10/2020

Reçu en préfecture le 02/10/2020

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 076-217607092-20200924-CM_20_100-DE

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 25 septembre 2020

Patrick CALLAIS,
MAIRE

